

Liège, le 24 janvier 2018

Monsieur le Bourgmestre,

Objet : Siège de l'asbl Surcité rue Waleffe

L'asbl Surcité a été contrainte de quitter leur immeuble historique de la rue Waleffe il y a un an suite car il lui était impossible de se conformer aux nouvelles exigences trop coûteuses de l'inspection des pompiers qui demandaient des prescriptions de mise en conformité en matière de sécurité gaz et électricité. L'asbl manquait en effet de garantie de couverture assurantielle en cas d'accident dans le bâtiment et a préféré miser sur la prudence.

Il semble qu'ensuite les échanges, demandes d'informations et recherches de solutions transitoires n'aient pas abouti, sans doute par manque de compréhension sur les implications d'un tel rapport et vu les difficultés de communication entre la Ville et l'asbl quant à la marche à suivre.

Cette asbl est en questionnement entre transformations coûteuse du bâtiment ou déménagement vers un autre lieu mais la situation est complexe vu que le bâtiment est une donation et que sa vente n'est à ce stade possible que si il y accord du Ministre de la Justice. Sans cela, le produit de la vente retournerait dans le domaine public et ne pourrait être utilisé pour l'achat d'un autre bâtiment.

Première conséquence, l'asbl loue des espaces ailleurs pour ses travailleurs et pour les activités du foyer des sourds. Ces espaces ne sont pas accessibles les dimanches et ne permettent pas que toutes les activités puissent s'y dérouler. Ce qui provoque une certaine dispersion. Or, la communauté des sourds et malentendants (350 personnes actives dont 110 sourds), a un grand besoin de lien social entre eux et de disposer d'un lieu d'animation.

Mes questions :

- Quel soutien la ville peut-elle et entend-elle apporter à cette situation complexe?
- D'une manière générale l'imposition de prescriptions en matière de sécurité de tout bâtiment à usage public, si elle est une nécessité, ne doit-elle pas faire l'objet de plus d'explications, de pédagogie dirais-je à l'égard de tout propriétaire pas toujours au fait de ce qu'il convient de faire?
- Un accompagnement est-il envisageable ? Ceci en particulier et plus encore lorsqu'il s'agit des personnes sourdes avec qui il faut utiliser la langue des signes.

En vous remerciant d'avance pour la précision de vos réponses, recevez mes meilleures salutations.

Pour le groupe Ecolo, Daniel Wathelet, conseiller